### POLITIQUE DES PRATIQUES COMMERCIALES INTERDITES

\_\_\_\_\_

Préambule et instructions aux filiales de Berkshire :

Berkshire Hathaway Inc. (« Berkshire ») a préparé la présente politique de conformité afin de fournir à ses filiales ainsi qu'à leurs employés respectifs des directives écrites en matière de lutte anti-corruption et anti-fraude, de sanctions économiques et commerciales, de conformité aux dispositifs d'import/export, de lutte contre le blanchiment d'argent et de gestion des intermédiaires. Chaque filiale de Berkshire devra adopter, mettre en œuvre et incorporer ces exigences dans ses politiques et procédures respectives, ou dans le Code de Conduite. Chaque filiale de Berkshire devra distribuer la politique à sa direction générale et aux autres personnes qui gèrent les zones à risque ou qui sont susceptibles d'être confrontées aux risques de conformité abordés dans ce document (traduite dans les langues des régions dans lesquelles elle opère). Chaque filiale de Berkshire sera tenue de développer une culture d'éthique et de conformité à tous ses niveaux.

Cette politique n'a pas pour but de remplacer des politiques plus restrictives, détaillées ou spécifiques qui pourraient déjà être en place dans une filiale de Berkshire au sein d'une filiale de Berkshire. Sauf dans la mesure où elle est modifiée pour se conformer aux lois étrangères décrites dans les instructions des Sections IV et V de la présente politique ou autrement autorisée par la Section III de la présente politique, cette politique énonce la norme minimale à laquelle toutes les filiales de Berkshire doivent se conformer.

Chaque filiale doit consacrer des ressources suffisantes pour former efficacement son personnel ainsi que tout agent, consultant, représentant, agent de vente, revendeur, distributeur, partenaire de coentreprise, courtier en douane/importation, transitaire, entrepreneur ou autre tiers (« Intermédiaire ») dans le cadre de leurs activités exercées pour le compte ou au bénéfice de Berkshire ou de l'une de ses filiales, aux exigences de son programme de conformité et de la présente politique, et s'assurer que son personnel et ses Intermédiaires ont la possibilité de consulter les politiques de conformité de la filiale en matière de lutte anti-corruption et anti-fraude et de respect des sanctions économiques et commerciales. Chaque filiale devra également s'assurer que ses politiques sont régulièrement actualisées et que les personnes chargées de la responsabilité opérationnelle au quotidien des programmes de conformité disposent des ressources et de l'autonomie requises et d'un accès direct aux instances gouvernantes et à la direction générale de ladite filiale.

Chaque filiale devra s'assurer de mettre en place un mécanisme d'investigation exhaustif et en temps voulu pour toute préoccupation en matière par la filiale, ses employés ou ses intermédiaires, en communiquant avec Berkshire le cas échéant, et veiller à ce que toute violation à ces programmes fasse l'objet, après analyse de la cause profonde de la violation en question, d'une mesure adéquate, y compris en appliquant des sanctions disciplinaires appropriées à l'encontre de l'employé concerné. Chaque filiale est tenue de mettre en œuvre des politiques et des procédures qui, dans la mesure maximale prévue par la loi applicable, permettent la collecte et l'examen des e-mails, des textes, des applications de communication en ligne (cela incluant les messages WhatsApp), des communications par messagerie instantanée et des documents stockés sous forme électronique à des fins d'audit, de conformité et d'enquête sur la conformité par la filiale, par Berkshire, par des conseillers juridiques externes ou par des comptables judiciaires travaillant sous la direction de Berkshire ou de la filiale. Dans le cadre de ces politiques et procédures, chaque filiale, dans la mesure où cela est conforme à la législation applicable, doit obtenir le consentement préalable des employés autorisant la collecte et l'examen des données susmentionnées.

\_\_\_\_\_\_

La politique de Berkshire et de ses filiales est de se conformer strictement à toutes les lois et règlements qui s'appliquent à l'une de leurs activités et opérations, ou qui peuvent entraîner un

risque de responsabilité pour Berkshire, ses filiales ou les personnes employées par l'une d'entre elles.

Cette politique des pratiques commerciales interdites (la « Politique ») s'applique à tous les dirigeants, administrateurs et employés de Berkshire et à chacune de ses filiales. En utilisant une approche basée sur le risque, chaque filiale devra développer une procédure pour communiquer les exigences de cette Politique à ses Intermédiaires. Chaque personne devra se conformer à cette Politique, se conformer strictement à toutes les lois et réglementations applicables, et faire preuve de la plus grande vigilance pour ne pas prendre ou autoriser des actions qui pourraient créer l'apparence d'une conduite illégale ou autre irrégularité. Les personnes qui enfreignent cette Politique seront sujettes à des mesures disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'au licenciement. Berkshire et ses filiales n'engageront, n'autoriseront ni ne toléreront aucune pratique commerciale qui ne serait pas conforme à la présente Politique.

Si vous avez des questions sur la présente politique, veuillez contacter le Responsable Conformité désigné par votre entreprise ou contacter le Directeur financier, le Directeur de l'Audit interne ou le Cadre dirigeant en charge de l'Éthique et de la Conformité chez Berkshire.

### I. MISE EN ŒUVRE ET FORMATION

Diffusion. Les directeurs généraux des filiales de Berkshire sont responsables de l'application et du respect de la présente politique dans leur domaine de responsabilité, cela incluant sa diffusion auprès des membres de la haute direction qui leur sont rattachés, ainsi que des autres personnes chargées de la gestion des domaines de risque abordés dans le présent document, y compris chaque employé, agent ou responsable étant susceptible de communiquer, d'interagir ou d'avoir des relations d'affaires avec des fonctionnaires ou de diriger des personnes étant susceptibles de communiquer, d'interagir ou d'avoir des relations d'affaires avec des fonctionnaires. Les filiales de Berkshire doivent, dans la mesure du possible, assurer l'accessibilité des politiques de conformité en matière de lutte contre la corruption, de commerce et de sanctions pour les employés, cela par voie électronique, dans leur langue maternelle, et dans un format aisément consultable et pouvant être facilement et régulièrement mis à jour. Les filiales de Berkshire doivent envisager, en se fondant sur une évaluation des risques, l'opportunité de recourir à l'analyse des données pour comprendre quelles sont les politiques de conformité les plus fréquemment consultées. Les filiales de Berkshire doivent veiller à ce que le personnel chargé de gérer le programme de conformité en matière de lutte contre la corruption, de commerce et de sanctions reçoive une formation spécialisée qui lui permettra de remplir efficacement son rôle.

Formation. La présente Politique et toute documentation y afférente (ainsi que toute politique subsidiaire d'une filiale étant plus exigeante) doivent être incluses dans tous les manuels de l'employé de chaque filiale de Berkshire, et doivent être fournies à chaque membre de la haute direction de chaque filiale de Berkshire, et seront accessibles à tous les employés des sociétés Berkshire en anglais et les langues locales applicables à chaque filiale. Un examen et une explication de la présente Politique et de toute documentation y afférente (y compris toute documentation plus robuste portant sur la lutte contre la corruption, les contrôles d'exportation, le contrôle qualité, etc., ou les sanctions) doivent faire partie de la formation dispensée à chaque manager d'une filiale du Berkshire et : (i) à chaque employé ou manager étant susceptible de communiquer, d'interagir ou d'avoir des relations d'affaires avec des fonctionnaires ou de gérer des personnes susceptibles de communiquer, d'interagir ou d'avoir des relations d'affaires avec

des fonctionnaires ; et (ii) aux employés dont les activités ont un impact sur la conformité des pratiques commerciales. Une formation périodique doit être dispensée à ces employés afin qu'ils aient les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour effectuer leur tâches de manière efficace et dans le respect du United States Foreign Corrupt Practices Act de 1977 (« FCPA » / loi des États-Unis de 1977 sur les pratiques anti-corruption à l'étranger), tel que modifié, ainsi que des lois applicables en matière de lutte contre la corruption et la fraude, de sanctions, de mesures anti-boycott et de législation douanière. Pour les Intermédiaires étant susceptibles d'avoir des relations commerciales directes ou indirectes avec des fonctionnaires pour le compte d'une filiale de Berkshire, chaque filiale de Berkshire doit confirmer, en s'appuyant sur une diligence raisonnable, que ceux-ci disposent d'un programme de formation adéquat, ou elle doit adopter une procédure visant à fournir auxdits Intermédiaires une formation en matière de conformité en s'appuyant sur une approche basée sur le risque. La procédure devra inclure une formation de perfectionnement périodique pour ces Intermédiaires. Le cas échéant, la formation des employés et des Intermédiaires sera effectuée dans la langue maternelle de l'auditoire ; autrement, la formation sera dispensée en anglais, avec traduction si nécessaire. La formation doit être dispensée d'une manière adaptée à la taille, au niveau de sophistication et à l'expertise de l'auditoire, et, dans la mesure du possible, leur permettre de poser des questions. La formation doit en outre être conçue pour couvrir de manière adéquate tous les incidents de conformité antérieurs et les enseignements tirés des succès et des échecs publiquement connus des pairs de l'industrie ou de la région géographique de la filiale en matière de pratiques et politiques de conformité anti-corruption, et devra inclure une discussion sur des situations tirées du monde réel basée sur l'évaluation du risque réalisée par la filiale. Chaque filiale doit régulièrement évaluer l'efficacité de ses programmes de formation.

Évaluations périodiques des risques. Chaque filiale de Berkshire doit régulièrement évaluer et examiner ses propres opérations et risques de conformité et documenter une évaluation annuelle des risques, englobant les domaines de risque de conformité abordés dans la présente Politique qui lui sont applicables. Les filiales doivent mettre à jour cette évaluation des risques au fur et à mesure de l'évolution de leur profil de risque et adopter des politiques et procédures supplémentaires, le cas échéant, afin de maintenir une politique de conformité efficacement conçue et adaptée aux risques de conformité uniques auxquels elles sont confrontées. Chaque filiale est tenue, sur la base d'un examen de son évaluation des risques et de l'historique du fonctionnement de son programme de conformité (y compris les violations de sa politique de conformité), de consacrer des ressources suffisantes à l'administration de son programme de conformité, y compris la présente Politique, et est tenue de nommer un cadre de haut niveau pour assumer la responsabilité de l'administration de son programme de conformité.

Les filiales de Berkshire sont tenues d'assurer une évaluation et un suivi régulier de l'efficacité de leur programme de conformité, notamment en examinant les cas de violations des politiques de conformité ayant été détectées et, dans la mesure du possible, de mettre en œuvre des améliorations visant à prévenir la récurrence desdites violations. Dans la mesure du possible, les tests et évaluations de conformité devront intégrer des capacités d'analyse des données. Chaque filiale doit également intégrer dans cette évaluation périodique les enseignements tirés des succès et échecs publiquement connus de ses pairs opérant dans son secteur d'activité ou sa région géographique, en ce qui concerne les pratiques et les politiques de conformité en matière de lutte contre la corruption, de commerce et de sanctions. Pour procéder à une telle évaluation, les filiales ou leurs conseillers externes devront prendre en compte le document d'orientation du département de la Justice américain sur l'évaluation des programmes de conformité des entreprises (U.S.

Department of Justice's Guidance Document on the Evaluation of Corporate Compliance Programs), et évaluer le programme à la lumière des trois questions fondamentales suivantes :

- Le programme de conformité est-il bien conçu ?
- Le programme de conformité dispose-t-il des ressources et des pouvoirs nécessaires pour fonctionner efficacement ?
- Le programme de conformité fonctionne-t-il dans la pratique ?

https://www.justice.gov/criminal-fraud/page/file/937501/download

*Mesures disciplinaires*. Berkshire a pris des engagements sur sa conformité au droit et à la présente politique et, en conséquence, tout manquement à la présente Politique par un employé d'une filiale de Berkshire entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Des mesures disciplinaires peuvent aussi être prises à l'encontre du manager de l'employé qui enfreint la présente Politique si ce manager ne parvient pas à superviser adéquatement l'employé ou s'il sait que cet employé a un comportement qui viole la présente Politique et ne réussit pas à arrêter ou empêcher un tel comportement.

### II. SIGNALEMENT ET INVESTIGATIONS

Comment signaler des soupçons de manquement. Tout employé d'une filiale de Berkshire, qui s'interroge sur l'illégalité d'une conduite particulière ou qui impliquerait un acte contraire à l'éthique ou inapproprié ou qui violerait cette Politique, devra rapidement signaler ces préoccupations. Chaque filiale de Berkshire ou, dans le cas d'un groupe de sociétés Berkshire, la filiale de Berkshire qui est le « parent » de ce groupe, désignera un Agent de Conformité pour recevoir et examiner ces rapports et mettre en place cette Politique. Les employés peuvent également signaler leurs préoccupations à leurs superviseurs ou managers. Si la loi locale le permet, des rapports anonymes peuvent être établis via la ligne d'assistance éthique et de conformité de Berkshire (1-800-261-8651 aux Etats-Unis et au Canada ou en composant le numéro de téléphone local indiqué sur les documents publiés annuellement sur les lignes d'assistance) ou sur le site Web de reporting de Berkshire, qui se trouve sur www.brk-hotline.com.

Berkshire interdit toutes représailles d'aucune sorte à l'encontre des personnes qui feraient un tel rapport de bonne foi, même s'il s'avère que le comportement signalé n'est pas illégal ou inapproprié.

Votre coopération est essentielle. Chaque employé de Berkshire ou d'une filiale de Berkshire sera tenu de coopérer avec Berkshire, avec un conseiller juridique externe ou avec un expert-comptable engagé par Berkshire pour enquêter sur une éventuelle violation d'une politique de conformité de Berkshire ou d'une filiale de Berkshire ou sur l'efficacité du fonctionnement du programme de conformité. Cette coopération inclura notamment la mise à disposition, dans les meilleurs délais, des informations demandées et la participation à des entretiens, enquêtes et audits. Tout manquement à la coopération requise par la présente disposition pourra entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

# III. LA CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ANTI-CORRUPTION ÉTRANGÈRES ET AMÉRICAINES EST NÉCESSAIRE

La présente Politique définit la position de Berkshire sur la lutte contre la corruption et la fraude et décrit les procédures minimales qui doivent être suivies pour assurer le respect de cette Politique et des lois anti-corruption et anti-fraude. Cette Politique (1) identifie certaines lois et certains règlements qui peuvent s'appliquer aux opérations d'une filiale de Berkshire et (2) énonce les normes minimales qui doivent être respectées pour assurer le respect de ces lois et règlements. Les lois et règlements applicables comprennent non seulement les lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux des États-Unis, mais également les lois et règlements des pays étrangers dans lesquels une filiale de Berkshire exerce ses activités, s'agissant notamment du *Bribery Act* de 2010 au Royaume-Uni et du *Brazil Clean Company Act* de 2014.

#### IV. OFFRES OU PAIEMENTS INTERDITS

Chaque filiale de Berkshire doit se conformer strictement à la FCPA et à toutes les autres lois anti-corruption et anti-fraude applicables. La FCPA interdit le versement de pots-de-vin et ristournes et l'octroi de faveurs aux fonctionnaires afin d'obtenir un avantage ou bénéfice indu, tels que l'octroi ou la rétention d'un contrat d'entreprise ou gouvernemental, l'obtention d'un avantage fiscal ou d'une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée ou d'impôt, l'obtention d'un permis ou d'une licence, pour ne citer que quelques exemples. D'autres lois américaines et étrangères interdisent la corruption de personnel non gouvernemental (parfois appelée corruption « commerciale »).

Tous les paiements irréguliers sont interdits. La présente Politique interdit expressément de promettre, d'autoriser, de proposer ou de verser des pots-de-vin ou des dessous-de-table à quiconque, où que cela soit dans le monde et dans quelque circonstance que ce soit, dans le but d'influencer indûment ses actions ou d'obtenir un avantage commercial indu. Par exemple, les employés des filiales de Berkshire ne doivent pas proposer ou payer quelque objet de valeur à des dirigeants, employés ou agents de clients existants ou potentiels afin de les inciter à octroyer des contrats à une filiale de Berkshire, d'influencer indûment leurs actions ou d'obtenir quelque autre avantage indu. Les employés de la filiale de Berkshire doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils offrent des repas, cadeaux ou autres prestations commerciales. Il pourra être toléré d'offrir des cadeaux d'affaires modestes dans un contexte professionnel pour instaurer un climat positif, mais il est strictement interdit d'offrir ou de proposer des cadeaux commerciaux somptueux dans le but ou avec l'espoir d'obtenir des conditions ou des opportunités commerciales plus favorables qui n'existeraient pas autrement. Il est interdit aux employés et Intermédiaires de la filiale de Berkshire et à la filiale de Berkshire de verser, directement ou indirectement, des pots-de-vin. En outre, ils ne doivent pas recevoir de tels paiements de la part d'une personne ou d'une entreprise en échange d'un avantage indu, tel que l'attribution d'un marché à ladite personne ou entreprise.

Activités interdites. Pour garantir spécifiquement la conformité à la FCPA, aucune filiale de Berkshire ou ses Intermédiaires peut fournir, autoriser, promettre ou offrir indûment quelque chose de valeur à un fonctionnaire pour l'une quelconque des raisons suivantes :

- Influencer indûment le fonctionnaire.
- Assurer un avantage indu.

- Influencer une décision officielle.
- Aider une filiale de Berkshire à obtenir ou garder des relations commerciales ou conduire des affaires avec une autre personne ou entreprise.

De même, aucune filiale de Berkshire, ses employés ou ses intermédiaires ne peuvent *autoriser* une tierce partie à offrir ou promettre de fournir indûment quelque chose de valeur à un fonctionnaire pour l'une des raisons énumérées ci-dessus.

**Pots-de-vin.** La FCPA interdit de promettre, de fournir, d'offrir de fournir ou d'autoriser la fourniture de biens de valeur à un fonctionnaire si cela a été fait de manière « corrompue. » Cela signifie que le donateur a l'intention ou le désir d'influencer indûment le destinataire et d'obtenir quelque chose en retour -c'est-à-dire une contrepartie. Le terme « corruption » est utilisé dans la FCPA afin de clarifier le fait que l'offre, le paiement, la promesse ou le don doit avoir pour but d'inciter le fonctionnaire à abuser d'une position officielle pour aider le donateur à obtenir un avantage commercial.

### Fonctionnaires. En vertu de la loi FCPA, un fonctionnaire est :

- Un dirigeant ou employé d'un gouvernement ou tout département, agence ou organisme gouvernemental.
- Les représentants élus.
- Un dirigeant ou employé d'une organisation internationale publique telle que l'Organisation des Nations Unies ou la Banque Mondiale.
- Toute personne agissant à titre officiel ou pour le compte d'une agence gouvernementale, d'un ministère, d'un organe ou d'une organisation internationale publique.
- Tout dirigeant ou employé d'une société possédée ou contrôlée par un gouvernement (ex. : une société pétrolière d'État ou un hôpital d'état).
- Les partis politiques situés en dehors des États-Unis et leurs employés.
- Les candidats à des fonctions politiques en dehors des États-Unis.
- Tout membre d'une famille royale qui ne jouit pas nécessairement d'une autorité officielle mais qui pourrait autrement être influent, notamment en cas de possession ou de gestion, par ledit membre, d'entreprises détenues ou contrôlées par l'état.

Il est important de noter que les employés d'entités contrôlées ou détenues par l'État (partiellement ou entièrement détenues ou contrôlées) sont considérés comme des fonctionnaires en vertu de la FCPA, quel que soit leur grade, nationalité ou classement en vertu de la loi locale. Certaines personnes, qui ne sont pas nécessairement considérées comme des fonctionnaires dans leur propre pays, sont considérées comme des fonctionnaires en vertu de la FCPA (médecins et des infirmières employés par un système de santé public, ou employés d'une compagnie pétrolière publique, par exemple). En outre, une société peut être sous le contrôle du gouvernement même si elle est cotée en bourse, et même si certaines de ses actions ne sont pas détenues par le gouvernement. C'est pour cette raison que tous leurs salariés. Aux fins de cette Politique, les membres de la famille proche des fonctionnaires (c.-à-d., frère, sœur, mère, père, mari, femme ou enfant) sont traités comme des fonctionnaires. Les interdictions visées à présente Politique

s'appliquent également aux anciens fonctionnaires dans les cas où ces derniers conserveraient un statut quasi-officiel.

Paiements directs et indirects. L'interdiction de paiements ou dons irréguliers en vertu de la FCPA s'applique non seulement aux paiements directs ou offres de paiement, mais également aux offres ou paiements indirectes effectuées par des Intermédiaires. Il convient de veiller à ce que les Intermédiaires d'une filiale de Berkshire ne promettent, n'offrent si ne fournissent quelque chose de valeur à un fonctionnaire pour l'une des fins prohibées décrites ci-dessus.

*Objet de valeur*. Le terme « Objet de valeur » est interprété de manière très large en vertu de la FCPA et inclut bien plus que les dons en argent. Chacun des éléments suivants, entre autres, pourrait constituer un objet de valeur :

• Argent sous quelque forme que ce soit (espèces, chèque, virement, bons cadeaux, cartes prépayées, etc.)

Les repas (et boissons)

- Divertissement, tels que les parties de golf ou autres activités sportives
- Vols sur un avion privé ou sur celui de la filiale de Berkshire
- Réductions excessives sur les produits ou services
- Commissions excessives
- Vente à un prix inférieur à la valeur du marché
- Achats au-dessus des prix du marché
- Art
- Véhicules
- Cadeaux personnels
- Droits contractuels
- Dons de charité
- Bourses pour les membres d'une famille
- Autres types de dons

Le terme s'applique également aux avantages intangibles tels que les cotisations à l'organisme de charité préféré du fonctionnaire, les offres d'emploi ou de stage pour les amis ou la famille d'un fonctionnaire, l'aide à un membre de la famille ou un/une ami(e) du fonctionnaire pour obtenir l'admission dans une école, un parrainage pour l'obtention d'un visa ou tout autre type d'aide ou d'assistance aux fonctionnaires ou leurs ami(e)s et famille. Cette Politique s'applique également aux demandes de paiement et choses de valeur à des proches et membres de la famille des fonctionnaires tout comme aux fonctionnaires eux-mêmes.

Cadeaux symboliques et divertissements. Il y a des circonstances où la fourniture d'objets peu coûteux à un fonctionnaire peut être autorisée en vertu de la FCPA. Par exemple, il est acceptable d'offrir des cadeaux de valeur symbolique tels que des stylos ou tasses avec le logo de la filiale de Berkshire, sans aucune intention d'influencer indûment le fonctionnaire. Avant même de proposer un cadeau symbolique ou un divertissement à un fonctionnaire, les employés de la filiale de Berkshire ou la filiale doivent consulter un avocat local afin de confirmer que cela est permis par la loi locale. Certains pays interdisent de donner quelque chose de valeur à des fonctionnaires, même les cadeaux ou divertissements de valeur symbolique. Dans ces pays, cette Politique interdit de fournir des cadeaux ou divertissements de tout genre aux fonctionnaires.

Lorsque cela est permis par la loi locale, les cadeaux ou divertissements aux fonctionnaires sont permis en vertu de cette Politique s'ils sont :

- Proposés pour promouvoir la bonne volonté et non comme une *contrepartie* à toute action officielle.
- De très faible valeur, (pour déterminer si la valeur est faible, il faudra calculer la valeur totale de tous les cadeaux ou divertissements reçus par le même fonctionnaire au cours de la même année).
- Proposés sous une forme autre qu'en espèces.
- Courants en termes de genre et de valeur dans le pays où ils sont proposés.
- Donnés ouvertement et pas secrètement.
- Proposés sans l'objectif d'influencer indûment le fonctionnaire.
- Convenablement enregistrés dans les livres comptables de la filiale de Berkshire.

Fermer les yeux n'est pas une défense. La FCPA met la responsabilité sur les entreprises et particuliers, même s'ils n'ont aucune connaissance réelle d'un paiement frauduleux à un représentant du gouvernement, dans des circonstances où ils auraient dû connaitre la forte probabilité qu'un Intermédiaire veuille, ou soit susceptible de faire un paiement frauduleux. Par conséquent, les filiales et les employés de filiales ne doivent pas fermer les yeux sur les faits qui suggèrent des paiements inappropriés, des cadeaux, des promesses ou des offres de paiements ou de dons d'une certaine valeur à un fonctionnaire. La responsabilité en cas de violation de la FCPA ne peut être évitée en essayant d'ignorer ou de « ne pas voir » les signes ou indications de conduite irrégulière. Les employés qui soupçonnent ou ont des raisons de suspecter que des paiements frauduleux ou offres de paiement pourraient être considérés ou auraient pu être effectués pour le compte d'une filiale de Berkshire, « ne doivent pas fermer les yeux » ou ignorer les suspicions ou les « drapeaux rouges ». Le fait de ne pas avoir connaissance d'un pot-de-vin ne pourra constituer une défense en vertu de la FCPA.

**Dépenses professionnelles justifiées et raisonnables.** La FCPA autorise le paiement justifié et raisonnable des frais de déplacement et d'hébergement pour les fonctionnaires s'ils se rapportent directement à :

- La promotion, la démonstration ou l'explication de produits ou services.
- L'exécution d'un contrat.
- D'autres programmes caritatifs ou éducatifs légitimes.

Pour assurer le respect de la FCPA, cette Politique autorise le paiement de ces frais seulement sous réserve de l'approbation écrite préalable de l'agent de conformité de la filiale de Berkshire et seulement lorsque cela est légal en vertu de la loi locale et lorsque le gouvernement du fonctionnaire ou l'entité gouvernementale est au courant de, et approuve par écrit, les dépenses envisagées.

De telles dépenses doivent être **raisonnables** (**modestes et non pas somptueuses**) et limitées aux frais de voyage et d'hébergement qui sont engagés pour un voyage direct du fonctionnaire vers et depuis l'emplacement de l'évènement de la filiale de Berkshire. Les frais payés ne doivent pas inclure les frais de voyage « d'escale » vers d'autres pays ou villes, ni d'éventuelles journées supplémentaires consacrées à des excursions et autres activités

touristiques. Les dépenses de logement ne doivent inclure que les frais d'hébergement raisonnables, y compris les dépenses raisonnables réellement engagées pour les repas, ou accessoires à l'hébergement en hôtels de classe affaires et seulement pendant la période de la réunion, de la visite des installations, du séminaire ou de l'événement en question, ou en route vers ces activités. Lorsque ces dépenses sont approuvées, leur paiement doit être versé directement au prestataire (par exemple, une compagnie aérienne ou un hôtel) plutôt qu'au représentant du gouvernement chaque fois que cela est possible et ces paiements doivent être payés ou remboursés uniquement s'ils sont dûment justifiés par une documentation et des reçus, puis correctement documentés et enregistrés dans les livres comptables de la filiale de Berkshire. En aucun cas, des allocations ou paiements quotidiens ne seront fournis à un fonctionnaire. Aucune filiale de Berkshire n'aura le droit de payer une partie des dépenses engagées par un conjoint ou un autre membre de la famille du fonctionnaire.

Les contributions politiques. Toute contribution politique doit être faite conformément à la loi locale et dans le respect de la FCPA, et ne peut pas être effectuée pour obtenir ou conserver des contrats, envoyer des contrats à une autre personne ou entité ou pour obtenir un avantage illicite. Aucune contribution politique ne doit être effectuée en dehors des États-Unis sans :

- La réception d'un avis juridique écrit par un avocat local concernant la légalité de la contribution en vertu de la loi locale.
- La réception d'un avis juridique du conseiller juridique des États-Unis concernant la légalité de la contribution en vertu de la FCPA.
- L'approbation écrite préalable de l'agent de conformité concerné de la filiale de Berkshire ou d'un autre représentant désigné tel que le service juridique de la filiale.

Contributions à des organisations caritatives ou éducatives. Toute contribution à des organisations caritatives ou éducatives, cela incluant les frais de déplacement, de logement ou de restauration, doit être conforme au droit local et à la FCPA, et ne doit pas être versée dans le but d'obtenir ou conserver des gains commerciaux, d'orienter quelque activité commerciale vers une autre personne ou entité, ou d'obtenir un avantage injustifié. Berkshire et ses filiales devront effectuer et documenter une diligence raisonnable basée sur le risque avant de procéder à une contribution caritative ou éducative en dehors des États-Unis afin de déterminer s'il existe des « drapeaux rouges » qui seraient susceptibles d'aggraver le risque de défaut de conformité aux règles anti-corruption associé à ladite contribution.

*Dispositions comptables et provisions de contrôle interne de la FCPA*. Le FCPA impose des exigences strictes en matière de tenue de comptabilité sur Berkshire et ses filiales consolidées. Ces dispositions comptables ont deux composants principaux : les écritures comptables et les dispositions de contrôles interne.

### Livres et registres

Les dispositions comptables exigent que Berkshire et ses filiales maintiennent des livres et registres qui reflètent précisément et dans un détail raisonnable les transactions et la distribution des actifs. Cette exigence s'étend non seulement à l'ensemble des grands livres, mais aussi à tous les documents qui décrivent les transactions et les cessions d'actifs tels que les factures, reçus,

notes de frais, bons de commande et documents d'expédition. Les écritures comptables fausses, trompeuses ou incomplètes dans les livres et registres de la filiale de Berkshire sont interdites. Cette politique interdit également le maintien de fonds ou de comptes non enregistrés ou non divulgués. Parce que les dispositions concernant les livres et registres comptables n'incluent pas une exigence de matérialité, tout faux enregistrement, peu importe le montant, peut donner lieu à une violation de la FCPA. Par conséquent, tout le personnel doit assumer la responsabilité de la conformité avec les obligations concernant la tenue des livres comptables et la FCPA. Aucun employé ne doit assumer que l'exactitude des écritures comptables enregistrées dans les livres et registres de la Société sont seulement la responsabilité du département finance et comptabilité.

### Les contrôles internes

La disposition sur les contrôles internes de la FCPA exige de Berkshire et de ses filiales contrôlées de concevoir et maintenir un système de contrôles comptables internes suffisant pour fournir l'assurance raisonnable que :

- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation spécifique ou générale de la direction.
- Les transactions sont comptabilisées tant que de besoin pour permettre la préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus autres critères applicables à ces états financiers et assurer la reddition des actifs.
- Les transactions permettent la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus ou autres critères applicables à ces états financiers et assurer la reddition des actifs.
- L'accès aux actifs n'est autorisé qu'en conformité avec l'autorisation générale ou spécifique de la direction.
- L'actif comptabilisé est comparé à l'actif existant à des intervalles raisonnables et des mesures appropriées sont prises en cas de différence.

Pour les filiales dans lesquelles Berkshire détient une participation minoritaire, Berkshire a pour obligation de prendre, de bonne foi, des mesures visant à appliquer ses pratiques/directives de gouvernance d'entreprise pour faire en sorte que ladite filiale se conforme à l'exigence de la FCPA en matière de contrôle interne ci-dessus. Cela s'applique également aux filiales de Berkshire qui détiennent des participations sans contrôle dans des coentreprises.

A ce titre, la politique de chaque filiale de Berkshire est que toutes les transactions soient enregistrées en temps voulu, de façon uniforme et exacte en termes de montant, de la période comptable, de l'objectif et de la nomenclature comptable. En outre, chaque filiale de Berkshire doit respecter les règles suivantes :

 Chaque transaction ou disposition d'actifs par une filiale de Berkshire doit avoir reçu l'autorisation appropriée. Les reçus doivent être obtenus et conservés pour tout déplacement, cadeaux ou divertissements offerts à un fonctionnaire. Toute demande de remboursement de ces frais doit être accompagnée de pièces

- justificatives y compris : (a) une description des dépenses, (b) son objectif, (c) l'identification du bénéficiaire des fonds, (d) le montant d'argent dépensé, et (e) les modalités de paiement. Ces enregistrements doivent être surveillés régulièrement pour garantir leur conformité avec cette Politique.
- Une facture ou une déclaration sur papier à en-tête de l'agence indiquant les services fournis et le montant dû doit justifier tout paiement versé à une agence ou à un fonctionnaire du gouvernement.
- Aucun actif ou fond non enregistré ou secret d'une filiale de Berkshire ne sera créé ou maintenu, et aucun solde comptable ne sera créé ou maintenu sans documents attestant de sa régularité, qui serait totalement ou partiellement fictif ou qui n'aurait aucune base raisonnable.
- Aucun chèque d'une filiale de Berkshire ne pourra être établi avec la mention « espèces » ou « au porteur » ou adressé à un individu tiers appartenant à une partie ayant droit au paiement. A l'exception des petites transactions en espèces, aucune transaction en espèces ne sera effectuée, à moins que cette transaction ne soit attestée par un reçu portant la signature du bénéficiaire et que le bénéficiaire est un tiers avec lequel la filiale de Berkshire dispose d'un contrat écrit.
- Tous les comptes de petite caisse doivent être maintenus avec des contrôles rigoureux pour s'assurer qu'aucun paiement n'est délivré sans l'approbation appropriée. L'approbation doit être soumise à l'acquéreur qui met en évidence le fait que les fonds doivent être dépensés uniquement pour un but spécifique. L'utilisation d'espèces doit être limitée dans la mesure du possible, et toutes les utilisations de petite caisse doivent être documentées de façon appropriée avec des justificatifs externes, le cas échéant. La documentation à l'appui des transactions de petite caisse doit inclure: (a) l'objectif commercial pour l'utilisation de l'encaisse, (b) la date, (c) le montant payé, (d) le nom de la personne distribuant les espèces, (e) le nom de la personne recevant ces espèces du compte de la filiale de Berkshire, (f) et le nom de l'ultime bénéficiaire des espèces, si différent.
- Les paiements aux Intermédiaires ne doivent être effectués que dans le pays où l'Intermédiaire fournit les services ou dans le pays, si différent, dans lequel l'Intermédiaire a son siège. La pratique de transférer des fonds sur des comptes dans d'autres pays que celui où se trouvent les services ou le siège social de l'Intermédiaire n'est pas permise à moins que l'intermédiaire ne fournisse un objectif commercial légitime ainsi qu'une documentation appropriée, et que les transactions soient autorisées par l'agent de conformité de la filiale de Berkshire. L'accès aux systèmes de comptabilité ou données financières ne doit pas être octroyé aux personnes sans autorisation appropriée. La destruction ou le retrait des écritures comptables d'une filiale de Berkshire ne peuvent être entrepris que dans le respect de la Politiques interne de la filiale de Berkshire et la Politique de Berkshire.

Toute personne ayant des raisons de penser qu'une violation de ces règles s'est produite dans une des filiales de Berkshire (y compris un paiement à un fonctionnaire qui aurait été mal qualifié dans les livres comptables d'une filiale de Berkshire) doit immédiatement signaler cette préoccupation à un supérieur hiérarchique ou à l'agent de conformité, ou par le biais de la hotline concernant l'éthique et la conformité de Berkshire. Toute demande de renseignements des

vérificateurs indépendants ou internes d'une filiale de Berkshire doit recevoir une réponse exacte, complète et rapide.

*Pénalités*. Une violation de la loi FCPA peut entraîner de graves conséquences pour Berkshire, une filiale de Berkshire et pour les personnes concernées. Celles-ci peuvent inclure des sanctions financières et pénales sévères pouvant aller jusqu'à une peine d'emprisonnement pour les individus concernés. Les sanctions financières pour les entreprises ont dépassé le milliard de dollars dans les cas les plus graves.

#### Instructions aux Sections V et VI:

Cette politique est principalement axée sur les lois et règlements américains. Parce que des conflits peuvent exister entre les lois américaines et les lois d'autres pays dans lesquels une filiale opère, chaque filiale de Berkshire située à l'extérieur des États-Unis ou avec des entreprises situées à l'extérieur des États-Unis doit entreprendre une analyse avant d'adopter les Sections IV et V de la présente politique pour confirmer qu'aucun aspect de ces Sections n'est en infraction avec les lois applicables non américaines. Si une filiale détermine que la mise en œuvre des politiques dans les Sections IV et V violerait le droit local, la filiale doit consulter le directeur financier de Berkshire pour recevoir des conseils supplémentaires sur les modifications possibles des politiques ci-dessous.

\_\_\_\_\_\_

## V. TRANSACTIONS INTERDITES AVEC CERTAINS PAYS/CERTAINES REGIONS ET CERTAINES PERSONNES

Chaque filiale de Berkshire et ses employés doivent se conformer strictement à toutes les sanctions économiques et commerciales et aux programmes d'embargo en vertu de la loi américaine, des résolutions des Nations Unies et des lois et règlements d'autres pays auxquels elle est soumise. Garantir la conformité requiert une surveillance étroite, et parfois l'interdiction d'effectuer des transactions impliquant des pays et régimes visés par des sanctions, ainsi que des individus, entités, vaisseaux et avions visés par des sanctions (ex.: terroristes, proliférateurs d'armes de destruction massive et trafiquants de stupéfiants). Dans la plupart des cas, les violations peuvent entraîner des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison, une amende de 1 million de dollars, ou les deux, et des sanctions civiles d'un montant par violation de jusqu'à 356 579 \$ ou deux fois la valeur de la transaction en cause. Les pénalités applicables pourront toutefois être plus élevées en fonction du type de violation et du régime légal concerné.

La plupart des restrictions commerciales décrites à la Section V de la présente Politique s'appliquent aux « personnes américaines » (« U.S. Persons »), y compris (i) toutes les sociétés organisées aux États-Unis et leurs succursales, (ii) toutes les entreprises et personnes situées aux États-Unis ou autrement soumises à la législation américaine (par exemple, via l'utilisation du système bancaire américain, cela incluant **toutes** les transactions libellées en dollars US, où qu'elles soient conduites dans le monde) et (iii) tous les citoyens américains et les résidents permanents étrangers, où qu'ils se trouvent (cela incluant les personnes des États-Unis agissant au nom de personnes étrangères). Dans le cadre de l'embargo américain contre Cuba et les sanctions applicables à l'Iran, telles que décrits ci-dessous, les entités étrangères détenues ou contrôlées par des personnes américaines sont également soumis à ces programmes de sanctions.

Les mesures énoncées dans cette Section V doivent être adoptées par toutes les filiales Berkshire qui sont organisées aux États-Unis ou qui ont des activités aux États-Unis. Toute filiale de Berkshire organisée à l'extérieur des États-Unis et qui n'a pas de filiales ou d'employés américains doit évaluer soigneusement ses obligations juridiques à l'égard de ces restrictions commerciales, en tenant compte de facteurs tels que sa structure de propriété, la nationalité de ses employés, la nature et le lieu de son exploitation, ses relations avec des tiers (notamment ses relations bancaires), et son utilisation ou non de biens, services ou technologies soumis aux contrôles d'exportation américains, et adopter toutes les parties cette Politique qui sont applicables à ses activités, ou autrement prudentes, dans la mesure compatible avec la loi locale. Tout conflit potentiel entre la loi locale et les restrictions commerciales décrites ci-dessous doit être adressé par l'agent de conformité de la filiale de Berkshire en consultation avec le conseiller juridique et le chef de la direction financière de Berkshire ou toute autre personne désignée par le directeur financier de Berkshire.

# On trouvera ci-dessous des informations plus détaillées concernant certains programmes de sanctions spécifiques à certains pays ou activités.

Transactions avec Cuba, Iran, Corée du Nord, la Syrie et certaines régions occupées ou annexées de de l'Ukraine. Les États-Unis ont mis en place un embargo complet contre les pays/régions géographiques suivants :

- Cuba
- Iran
- Corée du Nord
- Syrie
- « République populaire de Donetsk », « République populaire de Lougansk » et Région de la Crimée (territoires occupés par la Russie en Ukraine)

Ces programmes de sanctions imposent un régime d'embargo ou de prohibition interdisant (à quelques exceptions près) aux ressortissants des États-Unis de faire du commerce ou d'effectuer des transactions financières impliquant des individus ou entités des pays/régions ci-dessus. Quelques exemples non exhaustifs de transactions qui peuvent être restreintes comprennent :

- Les importations aux États-Unis, et, dans certains cas, dans d'autres pays, de biens, de technologies, de logiciels ou de services provenant de, ou originaires de pays/régions sous embargo.
- Les exportations des États-Unis ou, dans certains cas, des pays étrangers, de biens, de technologies, de logiciels ou de services, soit directement ou à l'aide d'Intermédiaires, vers le pays ou la région sous embargo.
- Les investissements dans les pays/régions sous embargo.
- Négocier la vente de produits, technologies ou services à destination ou en provenance d'un pays ou d'une région sous embargo, même si l'opération se fait entièrement à l'extérieur des États-Unis.
- Fournir des services d'assurance ou de réassurance aux entreprises ou propriétés situées dans l'un des pays ou l'une des régions sous embargo ou ses ressortissants,

- ou pour les importations en provenance de, ou exportations vers, le pays ou la région sous embargo ou ses ressortissants.
- D'autres opérations dans lesquelles une institution financière ou une autre personne agissant au nom de l'un des pays ou l'une des régions sous embargo détient un intérêt

Les programmes d'embargo sont sujets à de fréquents changements. Des informations détaillées sur ces embargos, y compris des « FAQ » et d'autres recommandations, peuvent être obtenues sur le site Web de l'Office of Foreign Assets Control (« OFAC ») à l'adresse <a href="https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/sanctions-programs-and-country-information">https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/sanctions-programs-and-country-information</a>, et les responsables Conformité des filiales de Berkshire sont encouragés à consulter régulièrement le site Web de l'OFAC et à s'inscrire pour être informés par l'OFAC lorsque des changements surviennent ou que de nouvelles informations ou directives sont disponibles.

En outre, aucun employé ou représentant de Berkshire ou d'une filiale de Berkshire ne peut se rendre pour des raisons professionnelles dans les pays sous embargo énumérés ci-dessus sans l'approbation écrite préalable de l'agent de conformité de la filiale de Berkshire. Si un tel voyage est approuvé, il ne pourra être entrepris que conformément aux conditions de l'approbation. Par ailleurs, que le voyage soit effectué pour des raisons professionnelles ou personnelles, aucun employé de Berkshire ou d'une filiale de Berkshire ne peut transporter dans ces pays des appareils mis à disposition par Berkshire ou par une filiale de Berkshire (ordinateurs portables, téléphones mobiles, tablettes ou autres appareils mobiles, etc.), et aucun appareil mobile personnel d'un employé transporté lors d'un tel voyage ne doit inclure une ou plusieurs applications permettant d'accéder au système de messagerie ou au réseau de Berkshire ou d'une filiale de Berkshire.

Compte tenu de la complexité des lois et des programmes de sanctions susmentionnés, aucune filiale de Berkshire à laquelle s'applique la présente Section V ne doit prendre part à des transactions ou des conduites du type décrit ci-dessus et ci-dessous et pour lesquelles il est établi qu'elles impliquent, directement ou indirectement, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Russie, la Syrie, le Venezuela ou les régions occupées de l'Ukraine mentionnées ci-dessus, sans avoir consulté au préalable le Responsable Conformité de la filiale Berkshire concernée, en consultation avec le conseiller juridique et le Directeur Financier de Berkshire ou une autre personne désignée par ce dernier.

Transactions avec le Venezuela. En raison des craintes persistantes et croissantes du Gouvernement des États-Unis concernant l'évolution de la situation politique et sociale au Venezuela, l'OFAC avec d'autres agences fédérales, a développé et mis en œuvre un programme de sanctions portant sur des secteurs d'activité, des agences gouvernementales, des individus et des entités. Considérés ensemble et au regard de leur ampleur et de leur complexité, ces différents programmes de sanctions constituent de facto un embargo sur les transactions impliquant le Venezuela. En conséquence, Berkshire a pour politique de ne pas conduire d'activités commerciales avec le Venezuela ou dans ce pays, ni avec des individus ou entités représentant le gouvernement du Venezuela. Fin 2023, le gouvernement vénézuélien a conclu un accord de principe avec les États-Unis et d'autres pays pour organiser des élections libres et équitables au cours du second semestre 2024. À ce titre, l'OFAC a accordé des licences révocables autorisant (i) certaines transactions liées au pétrole et au gaz avec Petróleos de Venezuela, S.A. (« PdVSA, la compagnie pétrolière publique du Venezuela, cible de longue date des sanctions globales des

États-Unis), et (ii) la négociation sur le marché secondaire par des personnes américaines de certains titres de dette publique antérieurs à 2017 émis par PdVSA et le gouvernement vénézuélien. L'OFAC a publiquement averti qu'il révoquerait cette exemption temporaire si le gouvernement vénézuélien ne respecte pas ses engagements relatifs à l'organisation d'élections libres.

### Sanctions russes et restrictions à l'exportation.

En réponse aux actions hostiles menées en Ukraine au début de 2022, les États-Unis, et de nombreux autres pays dans lesquels Berkshire est présent, ont imposé un certain nombre de sanctions à la Russie. En conséquence, Berkshire a pour politique de ne pas faire affaires en Russie ou avec la Russie. Avant d'entreprendre la moindre activité impliquant la Russie, les filiales de Berkshire doivent adopter des politiques et procédures opérationnelles écrites détaillées concernant les modalités selon lesquelles ces activités seront menées dans le strict respect de ces réglementations, et soumettre sur une base annuelle lesdites politiques et procédures à l'approbation préalable du Directeur Financier de Berkshire ou d'une autre personne désignée par ce dernier. Cela s'applique aux revenus provenant de Russie ainsi que de la chaîne d'approvisionnement et des relations avec les prestataires de services (développement et codage de logiciels, par exemple). Ces sanctions russes ont été étendues et mises à jour à de nombreuses reprises au cours de l'année 2022 et il est fort probable qu'elles continueront à être étendues avec la poursuite du conflit en Ukraine. 2023 et continueront probablement d'évoluer jusqu'à la fin du conflit en Ukraine. En vertu des sanctions américaines, des centaines d'entreprises russes, s'agissant essentiellement de banques, ainsi que des dizaines d'individus russes fortunés et les sociétés qu'ils possèdent ou contrôlent, font l'objet d'une interdiction totale de commercer avec les États-Unis. Notons également l'interdiction totale des « nouveaux investissements » en Russie par des ressortissants américains (U.S. Persons). En conséquence de cette interdiction, les personnes américaines ne sont pas autorisées à conclure des transactions portant sur des actions ou des titres de dette (qu'il s'agisse d'un achat ou d'un prêt) avec quelque entité domiciliée en Russie. De même, elles ne doivent pas s'engager dans des relations d'affaires avec des entités non russes qui tirent ou détiennent plus de la moitié de leurs revenus ou de leurs actifs en Russie, ou dont l'objectif d'investissement est de soutenir des activités en Russie. Il est également interdit aux personnes américaines d'engager de nouvelles dépenses d'investissement pour construire de nouvelles installations ou usines ou s'engager dans de nouvelles opérations commerciales en Russie. Les filiales russes d'entreprises américaines peuvent continuer à maintenir (mais pas à développer) des opérations préexistantes, sous réserve d'un certain nombre d'autres restrictions liées aux sanctions concernant les personnes auxquelles elles vendent, avec lesquelles elles réalisent des opérations bancaires et avec lesquelles elles interagissent au niveau gouvernemental.

Les États-Unis interdisent également aux personnes américaines de fournir un certain nombre de services à l'économie russe, que le destinataire soit ou non visé par un programme de sanctions basé sur une liste. Ces services incluent notamment : services de comptabilité, de fiducie et de constitution de sociétés ; services de conseil en gestion ; services d'architecture et d'ingénierie ; et services d'informatique quantique. Des sanctions similaires visent la participation à la production et au transport de pétrole et de gaz russes, cela incluant notamment l'interdiction quasi-totale de fournir des services relatifs au transport maritime de pétrole russe (cela incluant les services d'assurance), à moins de respecter certains plafonds de prix. Les entreprises russes qui opèrent dans les secteurs susmentionnés ou dans les secteurs de la finance, de la métallurgie, de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Executive Order 14071 et la section « FAQ » d'application promulgués par l'OFAC.

l'exploitation minière et de l'aviation courent un risque accru d'être visées par des programmes de sanctions fondés sur une liste.

Les modifications apportées aux contrôles d'exportations américaines à la suite du conflit en Ukraine ont pour effet d'interdire, sur une base de présomption, l'exportation vers la Russie de la quasi-totalité des produits contrôlés par les États-Unis. Cela inclut notamment, à quelques exceptions près, les fonctions de cryptage relativement omniprésentes dans les logiciels informatiques, ainsi que plupart des équipements et informations techniques dits « à double usage ».

Il convient de noter que d'autres restrictions antérieures continuent à s'appliquer, séparément, à la Russie<sup>2</sup> concernant certaines opérations sur les actions ou titres de dette. Ces interdictions remontent à 2014 et ont pour l'essentiel été intégrées à l'interdiction relative aux « nouveaux investissements » évoquée plus haut. Elles restent cependant en vigueur et doivent être évaluées séparément.

Transactions avec la Chine. La Chine fait depuis peu l'objet de sanctions économiques et de mesures de contrôle des exportations américaines importantes qui restreignent les transactions avec des entreprises ou individus chinois, et ou qui interdisent ou imposent des licences pour certaines exportations et réexportations américaines vers la Chine. De nombreuses agences gouvernementales des États-Unis ont mis à jour leurs différentes listes pour inclure des agents et entités du Gouvernement chinois, ainsi que de nombreuses entités et personnes privées. En vertu de la réglementation américaine sur l'administration des exportations (« EAR ») décrite à la Section V de la présente Politique, la liste des entités du Bureau de l'Industrie et de la Sécurité du Département du Commerce américain (« BISS ») identifie de nombreuses sociétés chinoises bien connues ainsi que leurs filiales mondiales (Huawei, notamment) vers lesquelles les exportations et les réexportations américaines ne sont pas autorisées sans une licence délivrée par le BISS. Par ailleurs, l'EAR applique des mesures de contrôles des utilisations finales, et impose une licence d'exportation et de réexportation (avec une politique de refus) pour certains articles commerciaux lorsqu'ils sont expédiés à des entreprises en Chine qui fabriquent et soutiennent également des articles de défense destinés à l'armée chinoise ou à des entreprises qui soutiennent les efforts de renseignement militaire chinois. Pour aider les exportateurs à appliquer ces contrôles, le BISS a récemment introduit la « Military End-Users List » (liste des utilisateurs finaux militaires) (Supplément 7, Partie 744, de l'EAR) et la « Military-Intelligence End-Users List » (liste des utilisateurs finaux du renseignement militaire) (Section 744.22 de l'EAR). L'administration américaine a également modifié son approche en ce qui concerne le traitement de Hong-Kong, en supprimant des règles et autorisations de licence d'exportation distinctes et en exigeant que l'origine chinoise, et non pas de Hong-Kong, des biens importés soient reflétée. Des lois récentes en matière de droits de l'homme visent également le travail forcé en Chine, ce qui a conduit l'interdiction des importations aux États-Unis de plusieurs produits fabriqués dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang, notamment des produits agricoles, électroniques et pour l'industrie automobile (voir l'Avis OFAC de 2021 aux entreprises relatif à la chaîne d'approvisionnement au Xinjiang). Ces restrictions et d'autres encore se développent rapidement.

<sup>2</sup> Par exemple, voir Executive Order 13662 et les directives d'application 1-4 mises en œuvre par l'OFAC

concernant les interdictions portant sur les nouvelles dettes et les capitaux propres, ainsi que sur la fourniture de biens et de services à l'appui des forages en eaux profondes, des forages au large de l'Arctique et des forages de schiste en Russie.

Les filiales de Berkshire qui font des affaires avec la Chine ou en Chine sont encouragées à examiner régulièrement ces restrictions pour s'assurer de la conformité de leur politique et procédures concernant les exigences et sanctions économiques actuelles en matière d'importation et d'exportation.

Opérations avec certains individus, entités et groupes bloqués. Les États-Unis ont également adopté des programmes de sanctions économiques et commerciales qui interdisent aux « personnes américaines », y compris les sociétés situées en dehors des États-Unis qui appartiennent à une société mère américaine, de se livrer à des transactions non autorisées, de presque toute nature, avec des individus, entités, navires, et avions désignés. Le gouvernement américain identifie ces individus, entités, vaisseaux et avions en indiquant leurs noms sur la liste des « Specially Designated Nationals and Blocked Persons List » (la liste « SDN ») maintenue par l'OFAC. D'autres listes de parties dont diverses transactions sont restreintes ou interdites incluent notamment la « Entity List » (liste des entités), la « Denied Persons List » (liste des personnes refusées) et la « Unverified List » (liste non vérifiée), chacune étant maintenue par le BIS, et la Debarred Parties List maintenue par la Direction des contrôles commerciaux en matière de défense du Département d'État.

La liste SDN comprend les entités qui ont adopté une attitude hostile envers les intérêts politiques étrangers et la sécurité nationale américaine, telle que les « organisations criminelles transnationales », les « trafiquants de stupéfiants », les « organisations terroristes », les « proliférateurs d'armes de destruction massive » et d'autres activités telles que la cybercriminalité, l'ingérence électorale et les violations en matière de corruption et de droits de l'homme. Les autres personnes figurant sur la liste des personnes et entités des pays et régions sous embargo décrits ci-dessus (à savoir, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie et les régions de Crimée, de Lougansk et de Donetsk en Ukraine), ainsi que d'autres ayant pris part à des actes impliquant certains pays ou régions, y compris, mais non limité, aux Balkans, au Belarus, à la Birmanie (Myanmar), à la République centrafricaine, à la République démocratique du Congo, à l'Éthiopie, à Hong Kong, à l'Irak, au Liban, à la Libye, au Mali, au Nicaragua à la Russie, à la Somalie, au Soudan du Sud, au Soudan et Darfour, à l'Ukraine, au Venezuela, au Yémen et au Zimbabwe.

La liste SDN est régulièrement mise à jour (parfois, jusqu'à plusieurs fois par semaine) et est disponible sur internet à : <a href="https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/specially-designated-nationals-and-blocked-persons-list-sdn-human-readable-lists.">https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/specially-designated-nationals-and-blocked-persons-list-sdn-human-readable-lists.</a><sup>3</sup>

Les personnes soumises à des sanctions de l'OFAC comprennent non seulement les personnes nommées sur la liste SDN, mais également les personnes qui sont détenues directement ou indirectement à 50 % ou plus au total par une ou plusieurs entités figurant sur la liste SDN. Ces entités doivent être traités comme des parties désignées ou bloquées. Il est donc important de connaître la structure de propriété des entreprises avec lesquelles des transactions sont effectuées pour déterminer si l'entreprise, même si elle n'est peut-être pas elle-même un SDN, est un SDN si la Règle des 50 % de l'OFAC est appliquée. Cette analyse nécessite souvent de connaître les propriétaires des entreprises. En plus de toutes les personnes explicitement nommées sur la liste

Révisée 12-2023

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le site Web de l'OFAC propose également un moteur de recherche pour la liste SDN et d'autres listes maintenues par l'OFAC à l'adresse http://sdnsearch.ofac.treas.gov/.

SDN ou qui sont des SDN en appliquant la Règle des 50 % de l'OFAC, les exigences en matière d'embargo s'appliquent aux gouvernements de Cuba, d'Iran, de Corée du Nord et de Syrie ; ainsi que la plupart des individus et entités cubains et toutes les institutions financières iraniennes.

En plus d'être interdit de s'engager dans des transactions avec des SDN, les « personnes américaines » qui entrent en possession ou contrôlent une propriété dans laquelle un SDN a un intérêt, doivent « bloquer » ou « geler » cette propriété (par exemple, en plaçant les fonds en question dans un compte bloqué) et signaler le blocage à l'OFAC dans les 10 jours ouvrables. Ceci concerne un contexte bancaire le plus souvent mais peut être une raison pour laquelle un vendeur (basé n'importe où dans le monde) n'arrive pas à être payé pour des services déjà rendus ou des biens déjà livrés.

Avant de conclure une transaction et d'expédier des marchandises, chaque filiale de Berkshire vérifiera si les parties (y compris les fournisseurs et les clients) et le cas échéant leurs propriétaires, figurent sur la liste SDN et autres listes associées, y compris la liste SSI, afin d'identifier les éventuelles restrictions qui pourraient bloquer ou restreindre la transaction. Le Gouvernement américain a consolidé les listes des États-Unis dans la liste de contrôle consolidée disponible sur <a href="https://legacy.export.gov/csl-search">https://legacy.export.gov/csl-search</a>. Pour éviter les contrôles manuels, plusieurs éditeurs de logiciels proposent des outils de contrôle automatisé. Les filiales de Berkshire sont tenues, dans le cadre de leurs évaluations des risques, d'examiner si l'acquisition d'un outil de contrôle pourrait être judicieux compte tenu du volume et de la nature de leurs transactions. Chaque filiale de Berkshire qui opte pour un outil de contrôle automatisé devra s'assurer que ledit outil couvre toutes les Listes américaines applicables ainsi que toutes les autres listes applicables dans des pays dans lesquels ou avec lesquels la filiale exerce ses activités.

Chaque filiale doit élaborer une procédure fondée sur le risque pour contrôler les transactions et garantir leur conformité avec ce qui précède. Les filiales doivent surveiller la conformité avec la Section V de la présente Politique.

Aucune filiale ou employé de Berkshire à qui cette Section V s'applique ne peut se livrer à des transactions, ou à la conduite d'activités avec, toute personne, entité, navire, aéronef figurant sur la liste SDN (ou qui est autrement bloqué), que ce soit directement, ou indirectement, et toutes les relations avec les personnes qui figurent ou sont soupçonnées de figurer sur la liste SDN doivent être immédiatement signalées à l'agent de conformité de la filiale de Berkshire.

Ransomware. L'OFAC a émis un avis concernant le paiement d'une rançon dans le cadre d'attaques utilisant des logiciels malveillants. Des personnes associées à plusieurs types de logiciels malveillants ont été ajoutés à la liste SDN, notamment des personnes liées à Triton, Cryptolocker, SamSam, WannaCry 2.0 et Dridex, ainsi que des entreprises qui facilitent les transactions financières pour les acteurs du ransomware, notamment SUEX. Par ailleurs, l'OFAC a récemment publié des directives destinées à aider le secteur des monnaies virtuelles à se conformer aux sanctions de l'OFAC :

(https://home.treasury.gov/system/files/126/virtual currency guidance brochure.pdf).

Comme énoncé ci-dessus, il est interdit pour les citoyens et résidents américains de traiter avec des personnes figurant sur la Liste SDN ou des entités détenues directement ou indirectement à 50 % ou plus au total par une ou plusieurs SDN.L'OFAC a déclaré que les demandes de licences

autorisant les paiements liés à des attaques de ransomware à des SDN se verront opposer une présomption de refus. Les filiales de Berkshire qui subissent des attaques de ransomware de la part de cybercriminels malveillants, ou qui fournissent des services d'assurance ou de réassurance couvrant des demandes ou paiements liées à des cyberattaques de ransomware, doivent effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer que la partie qui demande un paiement lié à une attaque de ransomware n'est pas un SDN ou autrement soumis à des sanctions commerciales. Un paiement lié à une attaque de ransomware, lorsqu'une filiale de Berkshire est la victime, ne doit être fait par la filiale en question qu'après avoir été approuvé par le Responsable Conformité de la filiale de Berkshire concernée. Dans les cas où la filiale de Berkshire a fourni des services d'assurance ou de réassurance couvrant une demande ou un paiement lié à une cyberattaque de ransomware, les demandes d'indemnisation au titre de l'assurance ou réassurance ne doivent être versées que si elles sont conformes aux procédures écrites de vérification préalable en matière de ransomware telles qu'approuvées par le Responsable Conformité de la filiale en question. L'OPAC recommande aussi fortement de signaler rapidement une telle demande aux autorités chargées de l'application de la loi. Les dernières directives de l'OFAC sur les risques de sanctions pour facilitation de paiements liés à des attaques de ransomware contiennent des informations importantes sur les exigences de l'OFAC concernant la réduction du risque d'extorsion par un acteur sanctionné grâce à l'adoption ou à l'amélioration des pratiques de cybersécurité, ainsi qu'à la coopération avec l'OFAC et les forces de l'ordre, peuvent être consultées à l'adresse suivante :

### (https://home.treasury.gov/system/files/126/ofac ransomware advisory.pdf).

Le Département du Trésor des États-Unis a également exhorté les organisations de toutes tailles à prendre des mesures pour réduire leur risque d'attaques de ransomware et à renforcer leur résilience en matière de cybersécurité. Il a également créé le site Web <a href="https://www.stopransomware.com">www.stopransomware.com</a>, qui rassemble des outils et des ressources provenant de plusieurs agences du gouvernement fédéral que les organisations peuvent utiliser pour en savoir plus sur les principes du ransomware, ainsi que la manière de se protéger, de signaler les incidents et de demander une assistance technique.

La facilitation. Aucune filiale et aucun employé de Berkshire, où qu'il soit, ne doit faciliter les transactions avec un pays ou un individu sous embargo et visé par ses sanctions, y compris ceux figurant sur la liste SDN, sans qu'une licence appropriée ou autre autorisation n'ait été émise. La « Facilitation » est « une action non autorisée effectuée par un ressortissant des États-Unis qui aide ou soutient des activités de négociation avec [une sanction cible] par toute personne, » avec certaines exceptions restreintes (p. ex., activités d'une nature « purement administrative », ou d'une « nature déclarative qui n'entraîne pas le commerce ou les transactions financières »).

Ainsi par exemple, une « facilitation » interdite surviendra si une filiale américaine de Berkshire ou tout ressortissant américain, où qu'il soit basé dans le monde :

- Modifie les politiques ou les procédures dans le but de permettre à une société affiliée étrangère d'accepter une transaction impliquant une partie interdite.
- Répond à une demande de proposition impliquant une partie ou un pays interdit.
- Vote officiellement ou officieusement sur une transaction (par exemple en tant que membre du conseil d'administration), approuve, ordonne ou exécute des documents de

- transaction, dès lors que la transaction serait interdite si elle était effectuée par une personne américaine ou aux États-Unis.
- Permet à une filiale étrangère de Berkshire d'utiliser les ressources d'une entité Berkshire américaine (systèmes informatiques, logiciels sous licence, relations bancaires, supervision opérationnelle, services de gestion ou juridiques, etc.) pour faciliter ses transactions, dès lors que la transaction serait interdite si elle était effectuée par une personne américaine ou aux États-Unis.

Si vous recevez une communication de la part d'une filiale étrangère de Berkshire qui pourrait être liée à une ou plusieurs transactions qui seraient interdites si elles étaient effectuées par un ressortissant américain (U.S. Person) ou aux États-Unis, veuillez consulter l'agent de conformité de votre filiale avant de répondre à cette communication ou d'engager une discussion concernant la transaction.

Sanctions secondaires. Le Gouvernement américain gère également des programmes de « sanctions secondaires », dans de nombreux cas prescrits par la loi, en vertu desquels des sanctions peuvent ou doivent être imposées à des personnes étrangères qui s'engagent dans des relations avec des SDN ou d'autres activités contraires à la sécurité nationale ou à la politique étrangère des États-Unis. Ces sanctions secondaires visent à réglementer les activités des entreprises étrangères qui n'ont aucun lien avec les États-Unis en imposant des conséquences si elles se livrent à de telles activités. Les sanctions secondaires sont particulièrement fréquentes dans le contexte des programmes de sanctions contre l'Iran et la Russie, mais de nombreux autres programmes de sanctions utilisent également des éléments de sanctions secondaires. En vertu des sanctions secondaires, les entreprises étrangères qui font des affaires avec des SDN et pays sous embargo peuvent faire l'objet de conséquences susceptibles d'impacter leur capacité à faire des affaires avec les États-Unis, y compris une interdiction d'accéder au système financier américain et/ou la désignation de la personne étrangère en tant que SDN. Les filiales non américaines de Berkshire doivent s'informer au sujet des sanctions secondaires et envisager les risques éventuels de sanctions secondaires et les prendre en considération lorsqu'elles traitent avec des SDN ou s'engagent dans d'autres transactions étant susceptibles d'entraîner un risque de sanctions secondaires.

La divulgation d'activités liées à l'Iran. L'article 13 de la Securities Exchange Act de 1934 exige que certains émetteurs inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC »), y compris Berkshire, divulguent, à la SEC, dans leurs documents publics et dans les rapports distincts si l'émetteur ou l'une de ses filiales a sciemment pris part à certaines activités liées à l'Iran et à des opérations ou affaires avec certains « individus bloqués ». Pour ces émetteurs, les rapports trimestriels et annuels doivent inclure la divulgation sur toutes les activités qui se sont produites au cours de la période couverte par le rapport (par exemple, pour un rapport annuel, au cours de l'année fiscale). La divulgation est requise en ce qui concerne les activités de chacune des filiales de Berkshire, qui sont considérées comme des affiliées en vertu de la loi.

Un large éventail d'activités sont soumises à une obligation de déclaration, y compris les activités relatives au secteur de l'énergie, aux capacités militaires, à la suppression des droits de l'homme ou qui impliquent certaines transactions financières en Iran ou une ou des personnes figurant sur la liste SDN. Les activités sujettes à déclaration comprennent, entre autres :

- Certaines activités relatives à l'industrie pétrolière iranienne, telles que la fourniture de services d'assurance et de réassurance contribuant à la capacité de l'Iran d'importer des produits pétroliers raffinés.
- Certaines activités qui contribuent sensiblement à la capacité de l'Iran d'acquérir ou de développer un nombre déstabilisant et des types d'armes conventionnelles avancées ou des armes de destruction massive.
- Certaines activités liées aux affaires conduites avec le Gouvernement d'Iran.
- Certaines activités de soutien à l'acquisition ou l'utilisation de produits ou technologies, par l'Iran, qui sont susceptibles d'être utilisés pour commettre des violations des droits de l'homme contre le peuple iranien.

Si des employés d'une filiale de Berkshire ont des raisons de croire qu'une activité quelconque potentiellement sujette à déclaration s'est produite, ils doivent immédiatement le signaler au Directeur Financier de Berkshire, afin qu'une décision puisse être prise quant à savoir si l'activité doit être divulguée en vertu de la loi américaine. Parce qu'il n'y a pas de seuil de matérialité pour les opérations soumises à l'obligation de divulgation, il est important que Berkshire soit mis au courant de toutes ces activités, même celles qui peuvent sembler mineures ou accessoires.

La conformité continue. Au fur et à mesure que les programmes de politique étrangère et de lutte contre le terrorisme évoluent et que les règles changent, la nature et l'étendue des activités autorisées et interdites peuvent également changer. Par exemple, d'autres pays ou personnes pourraient faire l'objet de sanctions ou d'embargos ou des embargos existants pourrait être levés ou certains programmes de sanctions assouplis. En outre, des exigences supplémentaires ou différentes peuvent s'appliquer aux sociétés de Berkshire qui ne sont pas des personnes américaines ou qui font des affaires à l'extérieur des États-Unis. Chaque filiale de Berkshire devra surveiller les programmes de sanctions applicables et autres restrictions commerciales pour garantir que ses politiques restent actuelles. Les employés de la filiale de Berkshire doivent consulter leur agent de conformité pour confirmer la conformité aux exigences applicables avant de conclure tout contrat ou relation commerciale avec des personnes ou impliquant des pays sous sanctions ou sous programmes d'embargos éventuels. Les filiales de Berkshire doivent conserver des archives de tous les documents relatifs à l'OFAC (cela incluant les dossiers de vérification, les informations relatives aux licences, etc.) pendant une durée minimum de cinq ans.

Des directives concernant les attentes de l'OFAC en matière de conformité et d'évaluation du risque sont disponibles sur https://home.treasury.gov/system/files/126/framework ofac cc.pdf.

### VI. AUTRES OPÉRATIONS RESTREINTES

La conformité en matière d'exportation et d'importation. Par le biais de lois et règlements, y compris, mais non limité à, l'International Traffic in Arms Regulations (« ITAR »), l'EAR, les réglementations relatives à l'importation d'armes, de munitions et de matériels de guerre, et les lois et règlements douaniers américains (collectivement appelés « Lois de contrôle sur les

exportations et importations américaines »), le gouvernement américain contrôle l'importation (permanents et temporaires) et l'exportation (temporaires et permanentes) directement à partir des États-Unis, ou indirectement de ou par un pays étranger, de produits, logiciels et technologies et de données techniques et la fourniture de services de défense à des étrangers. En outre, l'ITAR comprend les exigences relatives à l'enregistrement des fabricants américains (y compris les transformateurs) et les courtiers de certains articles de défense soumis à l'ITAR, même si ces entreprises n'exportent pas des USA. Ces règlements interdisent également la diffusion non autorisée auprès de certains ressortissants étrangers sur le territoire américain d'informations techniques contrôlées qui sont « réputées » être des exportations.

Les agences responsables de l'administration de l'EAR et de l'ITAR ont également publié des listes de parties avec lesquelles diverses transactions d'exportation ou de réexportation sont restreintes ou interdites (voir ci-dessus la section *Opérations avec certains individus, entités et groupes bloqués, page 24*).

Chaque filiale de Berkshire a pour politique de se conformer pleinement aux lois de contrôle des exportations et importations ainsi qu'aux lois locales en vigueur en matière d'exportation et d'importation. Chaque filiale de Berkshire doit évaluer ses opérations afin de déterminer si elle est soumise au présent règlement et, le cas échéant, élaborer des procédures appropriées pour s'attaquer à ses propres risques de conformité.

Les lois anti-boycott des États-Unis. Les lois anti-boycott des États-Unis interdisent aux entreprises américaines et leurs affiliés étrangers « contrôlés de fait », dans la mesure où le commerce des États-Unis est impliqué, de participer à des boycotts étrangers que les États-Unis n'autorisent pas. En outre, si une demande de boycott est reçue, elle doit être signalée au Ministère du commerce dans les 30 jours suivant la fin du trimestre civil au cours duquel elle a été reçue. La participation à un boycott étranger non autorisé peut aussi avoir des conséquences fiscales négatives.

Bien que la loi anti-boycott s'applique à tous les boycotts non autorisés par les USA imposés par des pays étrangers, le boycott d'Israël par la Ligue arabe est le principal boycott économique principale étranger couvert. Bien que le Département du Trésor a identifié l'Irak, le Koweït, le Liban, la Libye, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Syrie et le Yémen, comme les pays qui boycottent, d'autres pays peuvent également être à la source de demandes de boycottage.

Chaque filiale de Berkshire a pour politique de se conformer pleinement à toutes les lois anti-boycott des États-Unis. Aucune filiale ou aucun employé de Berkshire ne peut prendre les mesures qui, directement ou indirectement, soutiennent le boycott d'Israël ou tout autre boycott étranger non autorisé par les États-Unis. Tout employé ayant des préoccupations quant à savoir si une transaction implique des règles anti-boycott américain, ou les lois de boycottage ou d'anti-boycott de tout autre pays, doit consulter l'agent de conformité de la filiale et ne doit pas procéder à la transaction avant d'avoir reçu un avis favorable. De plus, si des employés reçoivent une demande de boycott, ils doivent immédiatement en aviser l'agent de conformité de la filiale.

### VII. MAINTIEN DE SERVICES D'INTERMÉDIAIRES

Avant de s'engager dans des activités avec des Intermédiaires (tels que définis à la page 2), chaque filiale de Berkshire doit effectuer une diligence raisonnable exhaustive, appropriée, et

documentée par écrit, concernant les Intermédiaires. Chaque filiale de Berkshire utilisant les services de ces Intermédiaires doit élaborer et maintenir des procédures de diligence raisonnable documentées et appropriées aux risques présentés, permettant au personnel de la filiale chargé de la conformité d'évaluer et de tenir compte des raisons commerciales impliquant le besoin d'assistance par l'Intermédiaire, ainsi que les risques de conformité posés par les partenaires de l'Intermédiaire, y compris la réputation de l'Intermédiaire et des partenaires et leurs relations, le cas échéant, avec des fonctionnaires étrangers ou des membres de la famille de fonctionnaires étrangers, ainsi que toute alerte (« red flag ») en matière de risque de conformité. Chaque filiale de Berkshire est tenue de surveiller, évaluer, et gérer les risques de conformité liés au recours à des intermédiaires pendant toute la durée de la relation, et non pas simplement durant le processus d'intégration du nouveau partenaire, en actualisant régulièrement la diligence raisonnable des intermédiaires. Les filiales doivent mettre à jour la diligence raisonnable des Intermédiaires qui sont confrontés à un risque évalué comme plus élevé en matière de conformité FCPA au moins tous les deux ans, et établir un calendrier approprié basé sur le risque pour les Intermédiaires à plus faible risque.

La diligence raisonnable réalisée sur les Intermédiaires devra inclure, au minimum, une évaluation documentée des propriétaires et de la direction de l'Intermédiaire pour déterminer si l'un d'entre eux est affecté par une inclusion sur les listes américaines des personnes interdites, telle que la liste SDN ou si l'un d'entre eux peut être qualifié de fonctionnaire étranger en vertu de la FCPA, et une évaluation du caractère, des qualifications, de l'expérience, de la réputation d'intégrité et de la capacité prouvée de l'Intermédiaire de fournir le service pour lequel elle a été retenue. Les facteurs utilisés contre le maintien d'un Intermédiaire comprennent, mais ne sont pas limités, aux demandes inhabituelles d'indemnisation et paiements inhabituels, modalités de livraison ou de destination ainsi que la découverte de faits, circonstances ou « drapeaux rouges » qui pourraient suggérer que l'utilisation de l'Intermédiaire pourrait créer un risque de conformité plus important en vertu de la FCPA. Voici des exemples de quelques drapeaux rouges qui sont associés à une augmentation du risque de conformité :

- La transaction implique un pays reconnu pour avoir un niveau élevé de corruption, sur la base de son Indice de perceptions de la corruption (IPC).
- Un contrôle de référence révèle des failles dans l'historique de l'Intermédiaire.
- La diligence raisonnable révèle que l'Intermédiaire est une société écran ou qu'il y a autre chose peu orthodoxe concernant la structure de l'Intermédiaire.
- L'Intermédiaire demande un paiement sur un compte à l'étranger ou des modalités de paiement non courantes.
- L'Intermédiaire n'est pas clairement qualifié ou n'a pas l'expérience nécessaire pour accomplir les fonctions pour lesquelles il a été engagé.
- L'Intermédiaire est recommandé par un fonctionnaire.
- L'Intermédiaire est partiellement détenu ou contrôlé par un fonctionnaire.
- L'intermédiaire a une relation familiale ou professionnelle proche avec un fonctionnaire ou est parent d'un fonctionnaire, ou fait d'importantes contributions aux fonctionnaires.
- L'Intermédiaire facture au-dessus des prix du marché pour ses services.
- L'Intermédiaire indique qu'une somme d'argent spécifique peut être nécessaire pour obtenir ou préserver des contrats ou pour fermer un certain contrat.

- L'Intermédiaire sollicite le remboursement d'une dépense extraordinaire, mal documentée ou de dernière minute.
- L'Intermédiaire émet des objections quant aux représentations, garanties et engagements et aux termes anti-corruption applicables de la FCPA dans les contrats avec la filiale de Berkshire.
- L'Intermédiaire refuse de signer les certifications de conformité de la FCPA.
- L'Intermédiaire refuse de divulguer sa propriété, y compris tout bénéficiaire ou autres propriétaires indirects, directeurs ou employés ou demande que l'identité de ses propriétaires, directeurs ou employés ne soit pas divulguée.
- L'Intermédiaire demande des honoraires sur résultats ou conditionnels importants.

Pour tout intermédiaire et lorsqu'il existe un risque tangible que ledit Intermédiaire interagisse avec des fonctionnaires ou présente un risque en vertu de la FCPA ou de conformité commerciale, les filiales de Berkshire sont tenues d'avoir un accord écrit stipulant des termes contractuels de conformité commerciale concernant la lutte anti-corruption appropriée aux risques présentés, cela incluant les droits d'audit, et doivent demander à l'Intermédiaire d'exécuter une certification annuelle de conformité appropriée aux lois anti-corruption et/ou commerciales, y compris la FCPA. Ces certifications de conformité doivent être mises à jour annuellement et maintenues par la filiale.

### VIII. DILIGENCE RAISONNABLE POUR LES FUSIONS ET ACQUISITIONS

Lorsqu'une fusion ou acquisition est finalisée, des efforts seront déployés pour veiller à ce que la présente Politique et toute autre politique de l'entité Berkshire acquéreuse soient mises en œuvre dans les meilleurs délais, dans la mesure des possibilités pratiques, pour l'entité nouvellement acquise ; et une formation sur la conformité en matière de lutte anti-corruption sera conduite conformément à la présente Politique pour les directeurs, agents et employés concernés de ladite entité nouvellement acquise. Suite à l'acquisition, la filiale de Berkshire acquéreuse veillera également à réaliser une évaluation approfondie et documentée des opérations individuelles et des risques de conformité de la société acquise, en cernant les domaines de risque de conformité abordés dans ce document et qui s'appliquent à la société acquise en raison de la nature unique de ses activités commerciales et de la situation géographique de cette dernière. Sur la base de cette évaluation documentée des risques, la filiale acquéreuse de Berkshire exigera de l'entreprise acquise qu'elle mette en œuvre et adopte des politiques et procédures supplémentaires, le cas échéant, afin de maintenir une politique de conformité efficacement conçue et adaptée aux risques de conformité spécifiques auxquels la filiale est confrontée.

### IX. CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTATIONS ANTI-BLANCHIMENT

Berkshire a pour politique de ne faire affaire qu'avec des personnes ou des entités qui partagent son engagement à respecter le droit et dont les fonds proviennent de sources légitimes. Aux États-Unis ainsi que dans tous les autres pays dans lesquels des filiales de Berkshire exercent leurs activités, les employés des filiales de Berkshire prendront des mesures raisonnables et fondées sur une analyse des risques pour prévenir et détecter le blanchiment d'argent et éviter tout risque d'engagement de responsabilité pénale et tout risque réputationnel associés à cette activité. En vertu des dispositions du droit relatives au blanchiment d'argent, le fait de prendre part à des transactions en sachant que les produits proviennent d'une activité illégale constitue généralement

une infraction pénale. De même, les employés de filiales de Berkshire sont tenus d'effectuer des vérifications de diligence raisonnable sur les personnes ou les entités afin de s'assurer du caractère légitime de leur activité.

Certaines filiales de Berkshire auront des obligations affirmatives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent si elles opèrent dans des secteurs réglementés, pouvant notamment inclure les services bancaires, monétaires ou de transmission d'argent, les jeux d'argent, l'assurance et l'immobilier. Les réglementations fédérales américaines et des lois étrangères analogues peuvent imposer des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et des programmes de formation, des audits, ainsi qu'une surveillance et une obligation de déclaration proactive des activités suspectes. Les entreprises Berkshire qui opèrent dans des secteurs réglementés ou dans des secteurs adjacents doivent consulter un conseiller juridique pour déterminer si elles sont tenues d'adopter de telles politiques et procédures.

### X. RESSOURCES

La présente Politique aborde divers statuts, réglementations et organismes gouvernementaux américains. Chacun de ces organismes affiche des directives et ressources utiles sur son site Internet. Voici une liste de sites Internet d'organismes gouvernementaux américains qui peuvent vous aider lorsque vous passez en revue et appliquer les domaines de conformité abordés dans la présente Politique :

- Document d'orientation du Département de la Justice des États-Unis sur l'évaluation des programmes de conformité d'entreprise : https://www.justice.gov/criminal-fraud/page/file/937501/download
- Guide de ressources FCPA du Département de la Justice des États-Unis : <a href="https://www.justice.gov/criminal-fraud/fcpa-resource-guide">https://www.justice.gov/criminal-fraud/fcpa-resource-guide</a>
- Guides du Programme de sanctions de l'OFAC par pays : <a href="https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/sanctions-programs-and-country-information">https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/sanctions-programs-and-country-information</a>
- Ressources BIS américaines pour établir un programme de conformité des exportations : <a href="https://www.bis.doc.gov/index.php/compliance-a-training/export-management-a-compliance/compliance">https://www.bis.doc.gov/index.php/compliance-a-training/export-management-a-compliance/compliance</a>
- Ressources de la Direction américaine des contrôles commerciaux en matière de défense (Directorate of Defense Trade Controls / DDTC) américaines pour l'établissement un programme de conformité ITAR efficace: <a href="https://www.pmddtc.state.gov/ddtc\_public?id=ddtc\_kb\_article\_page&sys\_id=4f065">https://www.pmddtc.state.gov/ddtc\_public?id=ddtc\_kb\_article\_page&sys\_id=4f065</a> 83fdb78d300d0a370131f961913

Via les liens indiqués ci-dessus, il est également possible de s'abonner à des listes de diffusion pour recevoir des mises à jour régulières de l'OFAC, BIS er DDC. Les filiales de Berkshire doivent les consulter ainsi que d'autres ressources pour s'assurer qu'elles connaissent les contrôles applicables à leurs activités et restent au fait des changements apportés aux lois et réglementations.